

# 2

## Qui fait quoi ?

Pour une évaluation facilitée :

- Définir le rôle de chacun ;
- Déterminer les instances de mise en œuvre de l'évaluation (instances techniques et de suivi de la démarche).

### Qui se charge de quoi ?

Qui ?	Quoi ?
<b>Le pilote de l'évaluation de la CTG</b> (Chargé de coopération globale, à défaut la personne nommée par la collectivité pour mettre en œuvre l'évaluation)	Il pilote l'évaluation, en lien étroit avec les référents de territoire CAF. Il anime et coordonne les travaux menés par les chargés de coopération "thématische" et les autres acteurs du territoire.
<b>Les chargés de coopération "thématische"</b> (à défaut une personne référente de la thématique et/ou des dispositifs identifiés)	Ils sont responsables des travaux d'évaluation, du suivi des indicateurs et de l'analyse partagée, selon la répartition thématique convenue dans leurs missions.
<b>Référent de territoire CAF</b>	Il accompagne le pilote de la CTG : interlocuteur privilégié des collectivités locales, appui à l'évaluation, accompagnement méthodologique, veille au respect des attendus réglementaires...

Plus la répartition des rôles est claire, plus la transversalité sera effective. L'ensemble des acteurs et signataires de la CTG participent à l'évaluation du projet de territoire.

**Quelles sont les différentes instances possibles ?** S'appuyer sur les instances existantes du territoire :

	Objet	Membres
Groupe de travail	Pour les phases opérationnelles de l'évaluation : participation aux enquêtes, au traitement et à l'analyse partagée des résultats..	Techniciens, acteurs de terrain/professionnels au contact des familles, habitants...
Comité technique	Pour un partage régulier de l'évaluation et des éventuels ajustements à prévoir. Selon les besoins des territoires, une commission restreinte de suivi peut être mise en place	Techniciens ou responsables de l'ensemble des partenaires signataires et représentants du collectif habitants
Comité de pilotage	Pour validation de la méthode, des points d'étapes et des résultats de l'évaluation.	Elu.e.s, direction de l'ensemble des partenaires signataires.

La différence entre un groupe de travail et comité technique ?

Les membres peuvent être identiques, mais les objectifs sont différents. Par exemple, le Cotech peut s'appuyer sur les productions des groupes de travail, afin d'apporter une analyse/une synthèse/des propositions pour faire valider ensuite au Copil.